



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Filières nucléaire et éolienne

Question au Gouvernement n° 201

Texte de la question

FILIÈRES NUCLÉAIRE ET ÉOLIENNE

Mme la présidente . La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux . Monsieur le Premier ministre, après le massacre idéologique de la filière nucléaire par le président Macron, vous accélérez notre déclin.

M. Antoine Léaument . Vous dites toujours du mal de la France !

M. Éric Michoux . Votre ministre de l'énergie vient d'annoncer un programme massif de construction d'éoliennes, qui conduira à la faillite financière et à une explosion de la fiscalité. En effet, la filière éolienne française n'est pas viable sans perfusion d'argent public : les quarante-cinq parcs éoliens prévus jusqu'en 2050 coûteront 18 milliards d'euros chaque année.

M. Matthias Tavel . C'est à peine le prix d'un EPR !

M. Éric Michoux . Vous renoncez au développement du nucléaire au profit d'une énergie trop chère et intermittente, sans mentionner la défiguration de nos paysages par l'éolien, les nuisances qu'il impose aux particuliers et son impact négatif sur la faune sauvage. Pour favoriser l'éolien, l'État offre aux investisseurs une rémunération supérieure au prix du marché de l'électricité. Ces dépenses seront financées par une hausse des taxes sur l'électricité, ce qui provoquera une nouvelle explosion du prix de l'énergie pour les familles et les entreprises, déjà matraquées fiscalement par votre budget.

Renoncez à cette politique idéologique ; investissez massivement dans ce qui constitue un trésor national et local – notamment en Saône-et-Loire ; rénovez et développez le parc nucléaire ; réparez les erreurs funestes de vos prédécesseurs ; refaites de la France la grande puissance nucléaire voulue par le général de Gaulle !
(*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

M. Pierre Cordier . Il n'a pas tort !

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'énergie.

Mme Olga Givernet, ministre déléguée chargée de l'énergie . Notre politique énergétique est volontariste et s'appuie sur deux jambes : le nucléaire et les énergies renouvelables.

M. Thibault Bazin . La jambe nucléaire a plus de puissance ! L'autre boîte !

Mme Olga Givernet, ministre déléguée . Ces deux sources d'énergie, dont nous sommes très fiers, sont les seules capables de décarboner la France, à des prix les plus bas possible. Cela permettra, comme nous nous y sommes engagés, de baisser la facture des Français.

M. Fabien Di Filippo . On paye les erreurs de Nicolas Hulot !

Mme Olga Givernet, ministre déléguée . Le paysage de l'énergie s'inscrit dans les territoires et se dessine avec les élus locaux. Nous en discutons avec les maires à l'occasion du Salon des maires. La politique énergétique ne se fera pas non plus sans concertation. La loi Aper de 2023 offre la possibilité de définir des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable et plus de 10 000 communes ont candidaté en ce sens.

Par ailleurs, de nouveaux parcs nucléaires seront ouverts : six réacteurs EPR 2 sont en projet sur trois nouveaux parcs déjà identifiés ; huit EPR 2 supplémentaires sont à l'étude ; plusieurs communes ont émis le souhait de renouveler leurs centrales avec ces nouveaux réacteurs. La politique française de l'énergie est sur de bons rails. Nous sommes bien une nation énergétique. Nous avons besoin de compétences, de filières qui se structurent et de la transition énergétique de l'industrie, du logement et des transports, afin qu'ils consomment une énergie décarbonée.

M. Antoine Léaument et M. Matthias Tavel . On vous attend, à Saint-Denis !

Mme la présidente . La parole est à M. Éric Michoux.

M. Éric Michoux . Nous ne devons pas avoir assisté au même Salon des maires : je ne crois pas que ces derniers aient envie d'avoir des éoliennes dans leurs territoires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme Olga Givernet, ministre déléguée. Mais si !

Données clés

Auteur : [M. Éric Michoux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (4^e circonscription) - UDR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 201

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Énergie

Ministère attributaire : Énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 novembre 2024